



Wallonie

Commune de BERLOZ

URBANISME
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est M. Maximilien MAGLIO, demeurant rue du Brouck 64 à 4257 Berloz.

Le terrain concerné est situé rue de Willine à Berloz, et cadastré 1^{ère} division, section A, n°62Z.

Le projet consiste en la construction d'un garage surmonté d'un logement et présente les caractéristiques suivantes : dérogation au plan de secteur (actes et travaux non conformes à la zone agricole). L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article D.IV.40 du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté **DANS LE RESPECT DES CONSIGNES SANITAIRES**, durant la période d'enquête, à l'adresse suivante : rue Antoine Dodion 10 à 4257 Berloz,
- pendant les jours d'ouverture de l'administration, et actuellement sur rendez-vous auprès des services administratifs (019/33.99.99), de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00,
- ainsi que les jeudis 29 octobre et 5 novembre 2020 jusqu'à 20h00.

Pour les consultations jusqu'à 20 heures, rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès de Mme Fauchet - téléphone : 019/33.99.86 - courriel : jocelyne.fauchet@berloz.be.

L'enquête publique est ouverte le mardi 27 octobre et clôturée le mardi 10 novembre 2020.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège communal,
- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : rue Antoine Dodion 10 à 4257 Berloz,
- par télécopie au numéro : 019/33.99.88,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : commune@berloz.be,
- remises à la maison communale contre récépissé.

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : « enquête publique d'urbanisme MAGLIO ».

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période, sur rendez-vous auprès de Mme Fauchet ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu à l'adresse suivante : rue Antoine Dodion 10 à 4257 Berloz, le mardi 10 novembre 2020 à 16h00.

Le conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme est Mme Fauchet, dont le bureau se trouve rue Antoine Dodion 10 à 4257 Berloz.

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 22 décembre 2016 formant la partie réglementaire du Code du développement territorial.

Namur, le 22 décembre 2016.

*Le Ministre-Président,
P. MAGNETTE*

*Le Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire, de la Mobilité, des Aéroports et du
Bien-être animal,
C. DI ANTONIO*